

2013/5391 - Demande d'autorisation présentée par la société GDF SUEZ - Projet GAYA - mettant en oeuvre des procédés de gazéification de la biomasse, quai Louis Aulagne à Saint -Fons. (Direction de l'Ecologie Urbaine) (BMO du 01/04/2013, p. 0806)

Rapporteur : Mme ROY Mireille

Mme ROY Mireille, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, pour reprendre le mot de Bruno Charles, notre Collègue et ami, en matière de transition énergétique nous faisons « feu de tout bois ». C'est en effet la filiale de GDF-Suez, qui doit produire du gaz à partir de bois. Ce gaz pourra servir de carburant pour des véhicules, ou être injecté dans le réseau de distribution pour les usages domestiques classiques du gaz naturel. Le procédé industriel développé sur ce site s'appelle la méthanisation. La méthanisation est considérée comme une des voies d'avenir pour augmenter les énergies renouvelables dans le mix énergétique français. N'oublions pas que la région Rhône-Alpes est boisée sur le tiers de sa surface, mais que cette ressource n'est exploitée aujourd'hui qu'à la moitié de ses capacités, selon les données de France Forêt Rhône-Alpes. La filière industrielle de méthanisation de la biomasse reste encore à créer, et il est donc très intéressant qu'un groupe privé investisse dans une installation expérimentale.

Bien évidemment, une telle installation est soumise à la réglementation des ICPE et donc à l'avis des collectivités territoriales.

Les avantages de cette technologie sont l'utilisation du réseau de distribution déjà existant, la possibilité d'un stockage du gaz produit, le développement d'une filière professionnelle locale, la production d'une énergie qui n'est pas intermittente, comme le sont l'éolien ou le solaire, et la réduction de la dépendance énergétique de la France. Bien sûr, l'impact du projet Gaya ne sera pas neutre en matière d'environnement, mais ses nuisances resteront limitées, ce qui a motivé l'avis favorable de notre Direction de l'Ecologie Urbaine.

Actuellement, l'usage du bois comme énergie passe essentiellement par le chauffage d'appoint sous forme de bûches dans des cheminées à foyer ouvert. J'ai eu plusieurs fois l'occasion de vous en parler. Ce mode de chauffage traditionnel n'a pas un très bon rendement énergétique, il ne valorise qu'une partie de la ressource en bois, et il émet une part importante de particules fines qui polluent notre atmosphère en période hivernale. La méthanisation devrait permettre à l'avenir de mieux valoriser l'énergie du bois, mais aussi de la paille.

Le développement de petites unités de production d'énergie à proximité des lieux de consommation représente, par ailleurs, un enjeu important pour sortir du modèle énergétique actuel, qui est trop centralisé et impose des infrastructures lourdes. Je pense en particulier au transport d'électricité par les lignes à très haute tension, qui occasionnent une déperdition d'énergie très importante. En combinant la méthanisation à l'électrolyse, il est également possible de stocker de l'électricité, comme le préconise le scénario Négawatt.

Au-delà de Gaya, d'autres expérimentations sont possibles dans notre ville, comme la méthanisation des déchets fermentescibles, qui pourrait se faire avec les déchets de notre Direction des Espaces verts, complétés par les déchets de la restauration collective. Le biométhane, produit de cette manière, pourrait alimenter la flotte de nos véhicules utilitaires, voire les bus du SYTRAL. De nombreux techniciens dans nos services manifestent leur intérêt pour ces expérimentations. J'espère que la mise en place de notre Plan Climat va pouvoir nous permettre d'avancer sur des projets concrets en la matière, car la municipalité a bien un rôle d'aiguillon à jouer sur son territoire.

Nous étudions ce projet aujourd'hui, alors que le gouvernement a ouvert le débat national sur l'énergie, un sujet absolument essentiel qui ne doit pas rester aux mains des seuls ingénieurs, mais être débattu par tous les citoyens. En effet, si l'innovation en matière d'énergie renouvelable est indispensable, le premier levier de la transition énergétique est la baisse massive des consommations d'énergie des particuliers. Pour illustrer cela, nous avons tous les ans le concours de « familles à énergie positive » qui prouve que sans faire d'efforts particuliers, sans changer ses habitudes, on peut baisser de 10 à 20 % sa consommation. En matière de transports, le développement des transports collectifs et des modes doux nécessite à la fois l'investissement des collectivités et la mobilisation des citoyens. L'implantation du projet Gaya peut donc aussi constituer une bonne occasion de sensibiliser

plus largement la population à cette nécessaire évolution de nos modes de vie, vers plus de partage et moins de gaspillage.

Je vous propose donc de voter cette délibération avec beaucoup d'énergie.

M. LE MAIRE : Ce dossier montre que le type d'économie pour lequel je plaide, de manière continue, des partenariats publics et privés, a un bel avenir. Je me félicite qu'avec le Président de GDF Suez, nous ayons pu implanter sur l'agglomération lyonnaise un projet tel que Gaya, projet d'avenir que nous portons dans l'agglomération.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)